



Déclaration FO n°1 au CSEC du 30 septembre 2025

Confo à nouveau condamné ou comment jouer et perdre à la roulette russe!

Une fois de plus, la DRH de Conforama est fidèle à ses principes et préfère engager des sommes considérables en Justice à dessein de déstabiliser les Elus **FORCE OUVRIERE** plutôt que mettre en place des plans de prévention et prendre les mesures adéquates face aux risques pointés par les observations de notre Organisation Syndicale !

Le DSC **FORCE OUVRIERE** "bénéficie" de ce traitement "de faveur" depuis plus de 20 ans et depuis l'affaire dénoncée en 2022 sur Montluçon, la généreuse entreprise Conforama a, à date, sacrifié plus de 400 000 € (Condamnations, huissiers, équipes de sécurité, expertises, frais d'avocats, condamnations en Justice, etc...) sur ce dossier ! Somme maintes fois évoquée au sein des réunions de feu CSE Centre Sud et jamais démentie !!

Pour rappel, le Ministère du Travail avait le 7 août 2023 confirmé la décision de l'Inspection du Travail de Roanne de refus du licenciement de notre Camarade. Conforama avait contesté ces décisions devant le Tribunal Administratif en octobre 2023. Suite à l'audience du 9 septembre dernier, le TA de Lyon vient de rejeter la requête de la DRH. Ce délibéré est une nouvelle victoire pour la défense des Salariés harcelés et persécutés! Preuve est ainsi démontrée qu'il est opportun et pertinent de se battre pour les Employés, Agents de Maîtrise, Cadres et de défendre non seulement leurs droits et intérêts mais aussi de TOUT mettre en

œuvre pour sauvegarder la santé, la sécurité mais dans ce cas, la vie de certains membres du personnel!!!!

Le Secrétaire du CSE Centre Sud de l'époque avait été contraint et forcé de porter un signalement au Procureur de la République de cette ville de l'Allier suite à l'absence et de toute réaction et réponse de la direction consécutive au renseignement du DGI (Registre des Dangers Graves et Imminents) rédigé sur 5 pages !

Ce DGI avait par un tour de passe-passe disparu mystérieusement de l'établissement plusieurs jours puis avait réapparu par magie suite aux efforts des Elus Centre Sud!

Le Jugement du TA pointe sans souffrir de la moindre contestation les manquements de la direction et de la hiérarchie avec, entre autres, les craintes de suicides balayées du revers par la hiérarchie !!

Les Elus et Mandatés **FORCE OUVRIERE**, au travers de cette déclaration, rappellent que la santé et la sécurité des Salariés de l'entreprise demeurent au cœur de leurs préoccupations et seront TOUJOURS auprès de leurs Collègues dans le cadre de management déviant et dangereux malgré les innombrables tentatives de pressions et déstabilisations!

La section syndicale **FORCE OUVRIERE** est évidemment consciente que la direction a rompu tout dialogue social avec notre Organisation Syndicale, mais nous resterons à JAMAIS aux côtés de nos Collègues en souffrance, en détresse ou en perte! Les Elus et Mandatés **FORCE OUVRIERE** sont à maintes fois intervenus afin que le pire ne soit à déplorer, si par malheur des gestes irréversibles de victimes ressurgissent, l'inaction et le laxisme devront être considérés et pris en compte!

LOGNES, le 30 septembre 2025